



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Données statistiques concernant les promotions de l'INSP

Question écrite n° 4587

Texte de la question

M. Patrick Hetzel demande à M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques de lui préciser l'origine sociale des élèves de l'INSP. En effet la précédente ministre avait expliqué que l'ENA ne compte parmi ses élèves que 1 % d'enfants d'ouvriers et que les mesures mises en place, notamment le concours « talents », auraient pour effet d'accroître significativement la diversité sociale de l'INSP. Il souhaiterait donc que soient rendus publics les chiffres des origines sociales (catégories socio-professionnelles des parents) des deux promotions en cours de scolarité à l'INSP. Par ailleurs il souhaiterait connaître le nombre de places ouvertes dans les classes « talents » pour l'ensemble des concours administratifs en 2021/ 2022, le nombre d'étudiants ayant été inscrits dans ces classes et les résultats qu'ils ont obtenus aux concours administratifs.

Texte de la réponse

Le dispositif « Talents du service public » lancé par le Président de la République en février 2021 vise à lutter contre l'autocensure des jeunes pour passer des concours d'accès à la fonction publique et à diversifier la haute fonction publique. Dans le cadre de ce dispositif, sont déployés les Prépas Talents et les concours Talents, prévus à titre expérimental par l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public. Les Prépas Talents sont ouvertes, sous conditions de ressources, aux étudiants diplômés de l'enseignement supérieur et aux demandeurs d'emploi et permettent de préparer les concours d'accès aux corps de l'encadrement supérieur, ainsi qu'aux corps de catégorie A et B. En termes de capacité d'accueil, les Prépas Talents disposaient, pour l'année scolaire 2021/2022, de près de 1 600 places offertes. Au total, plus de 1100 étudiants se sont inscrits en Prépa Talent en 2021. Le dispositif des Prépas Talents est conçu, piloté, suivi et contrôlé par le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, et plus précisément par la Direction Générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Dans le cadre de ses missions de suivi et de contrôle du dispositif, la DGAFP a élaboré un bilan annuel d'exécution du dispositif des Prépas Talents pour l'année 2021-2022. Ce bilan porte sur les élèves inscrits en Prépas Talents en 2021 ayant effectué une année scolaire complète entre 2021 et 2022 et qui ont passé des concours en 2022. Afin de collecter les données, la DGAFP a réalisé un questionnaire adressé aux Prépas Talents ayant ouvert à la rentrée 2021 avec un taux de représentativité des données de 97%. Il résulte du bilan élaboré que, pour l'ensemble des concours, le taux moyen d'admissibilité est de 41% et le taux d'admission est de 27%. Le taux de réussite moyen est plus important pour la catégorie A (49% d'admissibilité et 31% d'admission) que pour les deux autres catégories (concours de l'encadrement supérieur) : 29%/17% ; B : 44%/34%. Le nombre total d'élèves inscrits en Prépas Talents sur l'année universitaire 2021/2022 ayant passé un concours relevant de l'encadrement supérieur est de 402 : 118 ont été admissibles à au moins un concours concerné (29%) et 68 ont été admissibles à au moins un des concours (17%). Pour les concours Talents, qui permettent l'accès à 5 écoles de service public : l'INSP, l'INET, l'EHESP, l'ENSP et l'ENAP, 250 élèves se sont présentés à au moins un des concours Talents. Le taux d'admissibilité est de 23% et le taux d'admission est de 10%. Depuis la mise en œuvre du concours Talents, on constate, pour les deux premières promotions de l'INSP comptant des élèves issus de ce concours (2021 et 2022), un accroissement de la diversité sociale au sein de l'Institut. En effet, alors

qu'en 2021, 5,62% des élèves ont un père issu de la catégorie socio-professionnelle (CSP) « populaire », cette proportion passe à 8 % en 2022. Ces données sont stables concernant les mères : 15,6% des élèves de l'INSP ont une mère issue de la CSP « populaire » en 2021 et 2022. L'EHESP n'ayant pas répondu dans les temps à l'enquête de la DGAFP, ces résultats ne tiennent pas compte des résultats obtenus pour les concours de directeur d'Hôpital et de Directeur d'établissement médico-social.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4587

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Transformation et fonction publiques

Ministère attributaire : Transformation et fonction publiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2023](#), page 188

Réponse publiée au JO le : [27 juin 2023](#), page 5932